

Projet de résolution pour l'adoption du 12ème Rapport financier (2018)

Pour adoption

13^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP

16 septembre 2019, Dakar

I. RESOLUTION

La 13^{ème} Assemblée générale de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) approuve les comptes certifiés et le 12^{ème} Rapport financier définitif pour l'année 2018 présenté le 16 septembre 2019 et annexé à la présente résolution.

II. Annexe: 12ème Rapport financier

- 1. Le présent rapport a été rédigé à partir des comptes annuels 2018 certifiés le 31 janvier 2019 par le Cabinet d'expertise comptable Bleu, situé 5 place du 28 juin 1940, à Paris.
- 2. La tenue de la comptabilité est assurée par la Secrétaire générale de l'AFAPDP conformément à l'article 19.4 des Statuts.
- 3. Le présent rapport est annexé à la Résolution pour l'adoption du 12^{ème} Rapport financier.

SYNTHESE

- 4. <u>Des produits d'exploitations stables et conformes au budget prévisionnel</u> : le montant des produits d'exploitation (subventions, cotisations et inscriptions) s'élèvent à 93 332 €. On constate une très légère baisse de 252 € des produits d'exploitation, soit 0.2%, par rapport à l'année 2017.
- 5. <u>Une stabilisation des ressources propres</u> : les cotisations représentent 28% du total des produits d'exploitation (26 420 €), soit une légère augmentation de 2.1% par rapport à 2016. Pour rappel, la part des ressources propres s'élevait à 19% en 2016.
- 6. Des charges d'exploitation en baisses et inférieures au budget prévisionnel : les charges d'exploitation s'élèvent à 70 699 €, en baisse de 30.4 % par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par la forte concentration d'activités financées en 2017 (Conférence et assemblée générale, formation, conférence internationale à Hong-Kong et 10 ans de l'AFAPDP). Les deux postes de dépense principaux sont les charges salariales et sociales (49 832 €) et les voyages et déplacements (18 790 € de prise en charge des participants aux réunions de l'AFAPDP et de la Conférence internationale).
- 7. <u>Un résultat d'exploitation bénéficiaire</u>: le résultat courant présente un bénéfice de 22 634 €. Cet excédent est justifié par plusieurs facteurs :
 - Versement de la deuxième tranche de la subvention de l'OIF au cours de l'année budgétaire (et non sur l'année budgétaire N+1 comme précédemment);
 - Paiement de certaines factures de 2018 au premier trimestre 2019.
- 8. <u>Un bilan de 118 705 € et une bonne santé financière globale :</u> avec 118 705 € de disponibilités (trésorerie) au 31 décembre 2018 (comptes courant et épargne), soit une augmentation de 23.6 % par rapport à l'année 2017.

	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation %
Produits	93 332 €	94 058 €	+ 0,77%
Charges	70 699 €	101 552 €	-30,38%
Résultat de l'exercice	22 633 €	-7 494 €	+ 402,01%
Bilan actif	118 705 €	96 051 €	+ 23,59%

1 : aperçu général

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

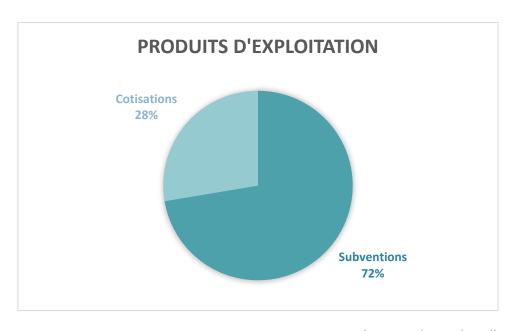
9. Le plan d'action et le budget prévisionnel annuels ont été adoptés en début d'année 2018 par le Bureau de l'AFAPDP. Le plan d'action identifie les actions à mener, conformément aux objectifs statutaires de l'association. Le budget prévisionnel détermine l'affectation des ressources, à savoir assurer le paiement des charges fixes et financer les actions. Parmi celles-ci, on retrouve les évènements institutionnels récurrents tels que l'organisation de la Conférence et de l'Assemblée générale.

A. Description des produits

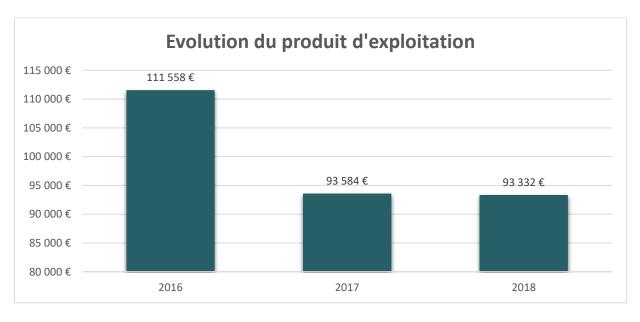
- 10. Les produits ont deux origines : les subventions et les cotisations. L'emploi de ces fonds vise deux catégories : les achats et charges externes et les salaires et charges sociales.
- 11. Les produits d'exploitation s'élèvent en 2018 à 93 332 € et sont composées de deux catégories principales : les subventions et les cotisations.
- 12. Les subventions et cotisations visent à couvrir différents types de charges et le principe à suivre est le financement partagé des activités. Seule la subvention OIF ne peut pas être utilisée pour couvrir les charges sociales et salariales mais uniquement pour couvrir les frais liés aux activités de l'association pour la réalisation de son plan d'action.

Produits d'exploitation		
Subventions	66 910 €	
OIF	21 910 €	
SPM	45 000 €	
Cotisations	26 420 €	
Autres produits	2€	
TOTAL	93 332 €	

2 : Description des produits d'exploitation



3 : Répartition des produits d'exploitation



4 : Evolution du produit d'exploitation sur 3 ans

<u>Subventions</u>

- 13. Ces subventions visent à soutenir la mise en œuvre de certaines actions inscrites au plan d'action de l'AFAPDP et en priorité :
 - l'organisation d'une réunion des commissaires francophones à la protection des données et à la vie privée et de l'assemblée générale de l'AFAPDP à Paris, en octobre 2018 ;

- l'intervention potentielle dans les pays francophones qui souhaitent promouvoir le droit à la protection des données ;
- la diversité juridique et linguistique au sein des instances internationales, notamment au sein de la Conférence internationale qui s'est tenue à Bruxelles en 2018.
- 14. Le montant versé par l'OIF au cours de l'année 2018 s'élève à 21 910 €. On constate une diminution de 3.6% par rapport à l'exercice précédent (22 719 €).
- 15. L'AFAPDP perçoit également une subvention des Services du Premier ministre en France pour un montant de 45 000 €. Le montant versé en 2018 est équivalent à l'exercice précédent. Le versement a eu lieu en une seule fois à la signature de la Convention annuelle d'objectifs entre le représentant du Premier ministre français et la Secrétaire générale de l'AFAPDP, par délégation du Président. Six conventions prévoyant le versement d'une subvention de 45 000 € ont été signées depuis 2013. Ce financement est indispensable au fonctionnement du Secrétariat général et à la réalisation des actions de l'AFAPDP. La subvention a pu être renouvelée sur la base de la remise d'un rapport financier et des comptes certifiés.

Cotisations et inscriptions

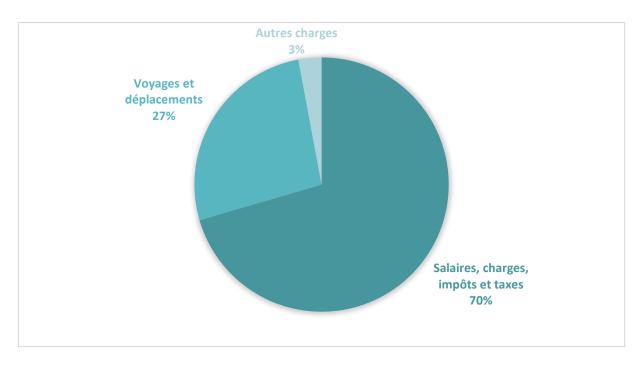
16. Les cotisations versées à l'AFAPDP représentent un montant de 26 420 € soit une variation de + 2,1 % par rapport à l'exercice précédent. Le montant est conforme au prévisionnel fixé à 26 000 €. Dixneuf cotisations ont été versées à l'AFAPDP entre le 8 mars et le 24 octobre, dont les montants varient de 500 à 6 000 €.

Contributions en services

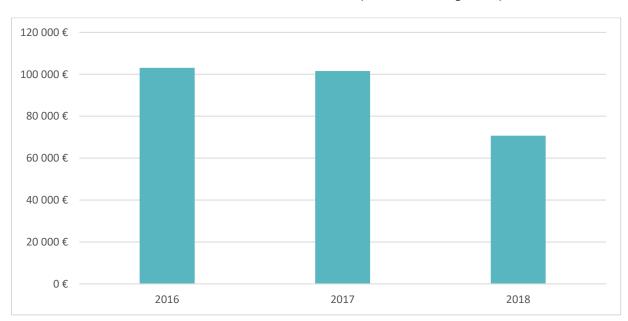
- 17. Il convient de mentionner l'importance des contributions en services dont la mise à disposition gratuite de locaux et matériels, fournitures gratuites de téléphone et internet, de service de photocopies, mise à disposition de personnel juridique, informatique et logistique par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en France, qui abrite le siège social de l'association à Paris.
- 18. La CNIL a par ailleurs accueilli les réunions annuelles en 2018 au sein de ses locaux.

B. Description des charges

19. Les charges d'exploitation s'élèvent en 2018 à 70 699 € et sont composées de deux catégories principales : les taxes, salaires et charges sociales et les voyages et déplacements qui représentent à eux deux 97 % des charges d'exploitation.



5 : Répartition des charges d'exploitation



6 : Evolution des charges d'exploitation sur 3 ans

Salaires et charges sociales : 70 % des dépenses en 2018.

20. Le montant total de ces dépenses s'élève à 49 832 €, il est inférieur au budget prévisionnel (50 000 €) et en légère augmentation par rapport à 2017 (48 849 €). Cette faible évolution s'explique par une hausse du taux de cotisation d'assurance maladie dans la part patronale et une augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG).

Autres charges : 30 % des dépenses en 2018.

- 21. Ces dépenses s'élèvent à 20 867€ soit une somme inférieure au budget prévisionnel (60 375 €) et inférieure au montant dépensé en 2017 (52 703 €) soit une baisse de 60 %. Cette baisse est liée d'une part à une diminution des réunions de l'AFAPDP par rapport à 2017 et, d'autre part, à une rationalisation des coûts (regroupement des réunions annuelles à Paris et de la Conférence internationale à Bruxelles).
- 22. Le principal poste de dépense est le poste des voyages et déplacements pour un montant de 18 790 € soit 90 % du total des charges d'exploitation. Il est en baisse par rapport à 2017 (37 487 € soit une variation de 50 %), en raison de la rationalisation des déplacements exposée au point 21. Les prises en charges relatives à la Conférence mondiale ont également représenté un poste de dépense moins important, en raison de la tenue de la Conférence à Bruxelles, moins onéreuse que sa précédente édition à Hong-Kong.

C. Situation de la trésorerie au 31 décembre 2018

- 23. La trésorerie de l'AFAPDP correspond aux sommes immédiatement disponibles pour effectuer des dépenses. Gérer la trésorerie consiste à contrôler les entrées et les sorties de fonds et à optimiser la gestion des fonds. Le secrétariat général est chargé de gérer la trésorerie. Au 31 décembre 2018, l'AFAPDP dispose de 51 472 € sur son compte courant. Le compte épargne de l'association présente quant à lui un solde de 67 233€ à la date de clôture de l'exercice.
- 24. En 2018, le versement des subventions a débuté en juillet. Avant juillet, l'association a dû suivre plusieurs étapes dont la préparation puis l'adoption du plan d'action et du budget prévisionnel ainsi que le dépôt des demandes de subvention, ce qui explique le versement au milieu de l'année. La politique de l'association est de conserver un compte de trésorerie lui permettant de couvrir ses frais. Jusqu'à présent, l'AFAPDP n'a pas eu à faire face à des problèmes de trésorerie ce qui est une situation confortable qui lui permet de mener à bien ses activités avec son propre calendrier.